Le racket de la rénovation des monuments historiques

28/01/2011 à 10h00

Après dix ans d'enquête, les dix principales entreprises de BTP ont été condamnées à une amende de 10 millions d'euros.

Quatorze entreprises de travaux publics qui restaurent des monuments historiques viennent d'être condamnées à une amende globale de 10 millions d'euros pour s'être entendues depuis de longues années sur l'attribution de marchés publics.

Le Point

(Merci à Mannala)